

La loi NOME divise la majorité mais aussi l'opposition



La loi Nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) obligera EDF à revendre 25 % de sa production d'électricité nucléaire à ses concurrents dès 2011

Pascal Painault, se basant sur des chiffres de la Commission de régulation de l'électricité, a indiqué mercredi soir que la facture d'électricité de la ville de Nogent risquait d'augmenter sensiblement après l'adoption de loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME). Cette loi doit permettre d'ouvrir effectivement le marché de l'électricité à la concurrence des opérateurs privés en obligeant EDF à revendre 25 % de sa production d'électricité nucléaire à ses concurrents. Pour les consommateurs, particuliers ou collectivités, cela risque de se traduire par une hausse de la facture dès 2011 de plus de 7 à 11 %.

Mercredi soir, en fin de séance, l'opposition a mis au vote un vœu afin que la commune demande à l'État une compensation intégrale du surcoût occasionné. Par ce vœu, le conseil aurait également dénoncé « un nouveau pas franchi dans la libéralisation du marché de l'électricité qui se traduira par une accélération du démantèlement du service public d'EDF et par une hausse des tarifs ».

Sans surprise, le maire, rappelant qu'il est un libéral, a voté contre ce vœu. « De plus, cette loi a été voté par le Parlement, il faut en être respectueux. » Sur ce terrain, il n'a été suivi que par sept conseillers de sa majorité. Dans l'opposition, cette question éminemment politique a également divisé. Seuls Laurent Levasseur, Pascal Painault et Laurence Grunewald ont voté ce vœu. Les quinze autres conseillers, de la majorité et de l'opposition, ont préféré s'abstenir.

Article paru le : **17 décembre 2010**